



Envoyé en préfecture le 19/07/2023  
Reçu en préfecture le 19/07/2023  
Publié le 19/07/2023  
ID : 071-217104637-20230710-202341-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 202341

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du lundi 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

**Etait absente excusée :**  
CORRE Michelle, ayant donné pouvoir à BUTTET Frédéric

**Etait absent :**  
LAROUCHE Lucas

**Secrétaire de séance :** GROUILLER Sébastien

**Secrétaire de Mairie :** BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en  
exercice : 13

Nombre de membres  
présents : 11

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :  
29/06/2023

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « CLUB DE L'AMITIE »**

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Club de l'Amitié. Pour la première fois, une triplette féminine de pétanque du Club de l'Amitié est sélectionnée pour le concours national de Génération Mouvement à Argelès sur Mer en septembre 2023. Pour permettre à cette équipe de concourir, le Club de l'Amitié sollicite une participation financière de la commune. Par joueuse, les frais d'hôtellerie-restauration s'élèvent à 395€ et les frais de transport autour de 140€. La fédération départementale pourrait donner 150€ et le club de l'amitié 25€ d'où un reste à charge individuel de 360€ environ.

Roland BASSEUIL, Conseiller Municipal et Président du Club de l'Amitié, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de participer à hauteur de 25€ par joueuse, comme l'a fait le Club de l'Amitié, soit 75€. Cette somme sera versée au Club de l'Amitié.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 10/07/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT